

## Dispositif de couverture ciblée «new deal» pour la 4G

**Définition :** Dispositif national décliné à l'échelon départemental ayant pour objectif la résorption des zones blanches et grises en matière de couverture mobile dans des zones jugées prioritaires

Références réglementaires	Accord de janvier 2018 entre le Gouvernement, l'Arcep et les opérateurs mobiles visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour tous les Français.
Services ressources	Sous-Préfecture de Pontivy – BDET – Emilie Robic – 02 97 27 48 70
Sites Internet ressources	▪ <a href="https://www.aménagement-numérique.gouv.fr/fr/mobile/couverture-ciblee">https://www.aménagement-numérique.gouv.fr/fr/mobile/couverture-ciblee</a>

En janvier 2018, l'État a conclu un accord historique avec les opérateurs de téléphonie mobile visant à accélérer la couverture numérique du territoire : le New Deal. L'objectif de cet accord est notamment d'assurer une couverture mobile de qualité dans les zones non ou mal couvertes via la construction de 5 000 nouveaux sites par opérateur en échange des fréquences accordées.

Chaque département se voit allouer une dotation annuelle de sites prioritaires à couvrir à faire remonter à l'Agence du Numérique. L'identification de ces sites est faite par les équipes projets départementales sous l'égide des préfets en lien avec les Conseils départementaux.

**Au niveau départemental**, le suivi est réalisé par le sous-préfet de Pontivy, M. Vautier et le Conseiller départemental référent, M. Quéro, qui pilotent l'équipe projet départemental.

Depuis 2018, plusieurs arrêtés ministériels ont permis de valider les propositions de déploiement de pylônes téléphoniques remontées par l'équipe projet au niveau départemental. L'objectif étant de respecter les priorités des EPCI et de mailler le territoire morbihannais en termes d'implantation afin de résorber les zones blanches ou grises sur le département.

A ce jour, 14 sites d'implantation sont en cours de déploiement dans le cadre de ce dispositif et 8 sont en cours de validation au niveau ministériel tel que cela figure ci-dessous.

